



LA CHAPELLE
SUR ERDRE

Conseil Municipal du mardi 02 avril 2024 **Espace Culturel Capellia, E. Salle Piaf - 19 h**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

APPROUVE la vente à Atlantique Habitation et MFLA-GHT de l'emprise de l'ancien terrain de football de la Haute-Gournière (Les Besneries) pour la réalisation d'un programme de logements

APPROUVE la vente d'une emprise communale cadastrée AZ 203 au riverain, 11 allée des Mûriers

APPROUVE la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune et la transmission de la cartographie de ces zones à la Préfecture pour l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département de Loire-Atlantique et à Nantes Métropole pour abonder le portail cartographique national des énergies renouvelables

APPROUVE la signature de la convention tripartite entre le Collectif « Les Jardins de l'Orée », la Ville de La Chapelle sur Erdre et Loire Atlantique Développement pour la mise à disposition gratuite d'un espace à usage de jardin collectif au profit du collectif d'habitants « Les Jardins de l'Orée »

APPROUVE la signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Le Coup de Main Numérique » pour assurer des permanences de médiation numérique

APPROUVE la signature d'une convention de mise à disposition gracieuse d'un local avec le bailleur social CIF COOPÉRATIVE pour la mise en place de permanences de médiation numérique dans le quartier des Perrières

PREND ACTE du rapport annuel d'accessibilité 2023

APPROUVE le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur

APPROUVE la nouvelle grille de tarifs et le classement des spectacles de la saison culturelle 2024/2025 d'Information du Demandeur

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité populaire du camp de Jénine pour un montant de 1 500 €

APPROUVE la mise à jour du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

APPROUVE la signature des conventions de financement au titre de la prestation de service unique (PSU), des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, 1, 2, 3, soleil et La Capucine avec la CAF

APPROUVE la demande de subvention à la CAF au titre de Fonds Publics et Territoires pour l'intégration d'un apprenti dans le secteur de la Petite Enfance

PREND ACTE du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

ADOpte la modification du régime indemnitaire des agents municipaux

ADOpte la modification du tableau des effectifs

DECIDE de donner mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour la mise en place de conventions de participation pour la couverture du risque de prévoyance des agents en matière de Protection Sociale Complémentaire

APPROUVE la signature de la convention de stage d'un étudiant affecté aux services Communication et Capellia

APPROUVE la mise en place d'astreintes aux services Loisirs Enfance Jeunesse afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'imprévu lors des séjours organisés par la Ville et Action Sociale / CCAS afin d'être en mesure d'intervenir dans le cadre du plan ORSEC de gestion sanitaire des vagues de chaleur

DECIDE l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2023

APPROUVE le budget primitif 2024 de la Ville

APPROUVE le montant de la participation versée à Nantes Métropole pour le financement de Maisons de la Justice et des Droits (MJD) et Points d'Accès au Droit (PAD) métropolitains et les montants des contributions dérogatoires pour enfants chapelains scolarisés en dehors de la Commune à verser à d'autres Collectivités

ADOpte les taux de fiscalité locale directe locale pour 2024

DECIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour le Groupe Scolaire Perrières

ADOpte la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de la Ville pour le budget autonome du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'exercice 2024

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 03 avril 2024



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Olivier LIAIGRE